

Direction des Ressources Humaines du Groupe

Monsieur Ousmane THIAM

Fontenay sous-bois, le 06 août 2018

Promesse d'embauche

Monsieur,

Suite à nos différents entretiens, nous vous informons que la Société Générale se propose de vous recruter, en qualité de cadre, **Niveau I** en contrat à durée indéterminée au plus tard le 06 Janvier 2019, pour occuper le poste **Expert infrastructures Informatique** au sein de **RESG/GTS/IAS/SYS**, dans nos locaux situés à Fontenay sous-bois.

Au préalable, et ainsi que vous en avez été informé, il est précisé que cette promesse d'embauche est faite sous réserve que vous soyez libre de tout engagement et déliée de toute clause de non concurrence.

En outre, dans la mesure où vous intervenez actuellement en prestation de services au sein de nos locaux au nom de votre employeur actuel, la société **BLUTEAMS CONSULTIN**, il est expressément convenu que la présente promesse d'embauche est conditionnée à l'autorisation écrite de cette dernière avec le cas échéant, la levée de toute clause de non-concurrence.

Un contrat de travail à durée indéterminée vous sera remis lors de votre prise de fonctions qui devra intervenir au plus tard le 06 Janvier 2019 à 9 heures.

Compte tenu de votre statut cadre et des fonctions que vous occuperez, vous relèverez du régime des cadres au forfait-jour dont la convention vous sera remise pour signature lors de votre prise de fonction.

Ce contrat de travail prévoira une période d'essai de 6 mois.

Votre rémunération brute globale annuelle s'élèvera à **65 000 euros** versée en 13 mensualités égales.

En conclusion, outre les conditions ci-avant mentionnées, nous rappelons que la présente promesse d'embauche ne pourra être valablement conclue que si vous nous faites parvenir votre accord au plus tard le 20 août 2018 en nous retournant le double de la présente promesse ci-joint revêtu de la mention "bon pour accord", daté et signé et sous les réserves suivantes :

- Production de l'attestation de suivi remise dans le cadre de la visite d'information et de prévention auprès du service de santé au travail,
- Production de l'original de vos diplômes et d'une remise de leurs photocopies,
- Production de l'extrait n° 3 du casier judiciaire (Casier Judiciaire Central 107 rue de Landreau – 44079 NANTES CEDEX) établissant l'absence de condamnation et datant de moins de 3 mois au jour de la remise.

A l'exception du 1^{er} point relatif à la visite d'information et de prévention auprès du service de santé au travail, l'intégralité des documents demandés devront être produits au plus tard 8 jours avant le début de votre contrat de travail. A défaut, la présente promesse sera caduque.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le candidat,

Ousmane THIAM

Signature précédée de la date Et de la mention « *Bon pour accord* » Pour l'entreprise

Armelle DEBLED

Human Resources Business Partner